



6^{ème} Colloque AIRMAP

Un management public universel?

IAE de Nice – 1^{er} et 2 juin 2017

Appel à communication



Thème du colloque

Esprit du colloque

L'Association Internationale de Recherche en Management Public (AIRMAP) regroupe des institutions ainsi que des chercheurs français et étrangers spécialisés dans les domaines du management public et de l'action publique. Lieu d'échange entre les milieux universitaires et les acteurs de l'agir public, l'AIRMAP est aussi un lieu d'exploration d'idées, d'instruments novateurs pour améliorer l'action publique.

Le 6^{ème} colloque de l'AIRMAP se déroulera à l'IAE de Nice le 1^{er} et le 2 juin 2017 et portera sur "**un management public universel ?**".

L'AIRMAP invite les communautés des sciences de gestion et des sciences sociales à présenter autour de cette question de l'universalité du management public:

- des communications théoriques ;
- des travaux d'enquêtes de terrain ;
- des exposés de nouveaux instruments opérationnels, des méthodes inédites et de diagnostics.

Le colloque est soucieux de mettre en valeur notamment :

6^{ème} colloque AIRMAP, 1^{er}-2 juin 2017
IAE de Nice, rue du 22^{ème} BCA, Nice

www.airmap.fr

<http://iae.unice.fr/>

- le pluralisme des approches théoriques et contextuelles ;
- les diagnostics fondés sur des enquêtes de terrain locales et comparatives ;
- les nouveautés des démarches opérationnelles ;
- le dynamisme des jeunes chercheurs.

Le thème : Un management public universel ?

L'universalité peut être définie comme le caractère de ce qui concerne tous les hommes (Lalande, 2006). Poussée à l'extrême, certains philosophes, notamment Pascal¹, y associent le désir de domination aboutissant à de la tyrannie. L'universalité possède plusieurs acceptions. D'abord elle peut désigner ce qui a un caractère d'universalité logique, par opposition à ce qui n'est que spécial (Brochard, 1926). Le caractère universel peut par ailleurs constituer un terme général de sorte qu'il puisse représenter un prédicat de différents sujets, comme l'a développé Aristote². Dès lors, poser la question du management public universel amène à s'interroger sur ce qui est partagé. La distinction entre les sphères publique et privée a d'abord été un élément d'achoppement entre les théories économiques, le plus petit dénominateur commun étant restreint aux missions régaliennes de l'Etat (Smith, 1843). Les développements qui ont suivi ont permis d'envisager l'Etat et la place de la sphère publique avec bienveillance (Bergson, 1938), amenant à la notion de biens collectifs (Samuelson, 1954). En réaction à ces travaux, l'école des choix publics développe dès les années 1960 une théorie fondée sur la critique de l'Etat bienveillant. Cette théorie des maux publics est fondée sur l'étude systématique du fonctionnement de l'Etat et s'intéresse particulièrement au comportement des acteurs entrant en interrelation avec ce dernier. Les thématiques de la rationalité des règles de vote, de la concurrence politique, du fédéralisme fiscal, de l'impact des élections sur les performances macroéconomiques, ou de l'effet des groupes de pression sur les décisions politiques sont ainsi développées, notamment dans le cadre de la théorie des choix publics (Tullock, Buchanan, 1962). Tous ces développements théoriques s'inscrivent dans la logique de prédicat évoquée plus haut. Pour autant, qu'en est-il de l'universalité depuis les années 1980 ? Faut-il considérer des modèles s'imposant de fait ou envisager des spécificités contextuelles ? Le caractère universel a-t'il des conséquences sur les marqueurs du management public ?

Des tendances universelles ?

La domination envisagée plus haut dans le cadre de l'universalité, est abordée par Max Weber sous l'angle d'une typologie. Ainsi, la légitimité peut s'appuyer sur un caractère pouvant être rationnel où force est donnée à la légalité des règlements (domination légale). Ce caractère peut également être traditionnel où l'importance est accordée à la croyance de la survivance d'une action ou d'un rôle (domination traditionnelle). Enfin, la dimension sacrée, héroïque, exemplaire ou tout simplement imposée se retrouve dans le caractère charismatique (domination charismatique). Si au départ, le modèle de la bureaucratie constitue une solution apportée aux problèmes rencontrés dans les organisations tant publiques que privées (Weber, 2003), sa perception a fait l'objet de certaines critiques notamment dans son application au secteur public (Crozier, 1966). Dès les années 1980 des

¹ Pascal B., 1962, *Pensées*, Seuil, Paris.

² Aristote, 1979, *Seconds Analytiques*, Livre 1, J. Vrin, Paris.

questionnements sur la légitimité de l'organisation publique (Laufer, Burlaud, 1980), ont alimentés les débats. Certains auteurs soulignent que le New Public Management est devenu un modèle universel de réforme et de gouvernance dans le secteur public (Pillay, 2008 ; Pollitt, Bouckaert, 2004), notamment grâce à sa facilité d'application à n'importe quel système bureaucratique (Hood, 1991 ; 1994). Les réformes de l'Etat observées notamment dans les pays de l'OCDE militent en ce sens (Guillaume *et al.*, 2002). Pour autant, comme le souligne Common (1998), s'agit-il d'une globalisation du NPM ou d'une convergence des politiques publiques ?

Les critiques observées sur le NPM s'expliquent bien souvent par une controverse sise à deux niveaux. A un premier niveau, les auteurs s'inscrivant dans le cadre du NPM, s'accordent sur trois dénominateurs communs : recherche de performance, responsabilisation des acteurs, externalisation des activités. Les applications de terrain visant ces objectifs ont pu être dévoyées. S'il existe une certaine domination des approches en termes de NPM sur l'ensemble de la planète, comment alors expliquer la diversité d'applications observées et les questionnements amenant au présent appel à communication ? Pour apporter une réponse, certains auteurs argumentent que les tensions de gouvernance publique expliquent la pluralité du management public (Hudon, Mazouz, 2014). L'obligation de résultats, tant mise à l'honneur par le NPM peut, en effet, dans un contexte hors marché, provoquer des conséquences contreproductives qui, même constatées sont peu prises en compte par les décideurs publics focalisés sur une logique rationnelle. Par ailleurs, la donnée chiffrée possède un pouvoir de synthèse, mais comme tout outil, elle reste orientée et cache parfois des réalités non détectables par le simple chiffre (Salais, 2010). A un second niveau, certains auteurs (les plus libéraux) mettent en avant le NPM pour accompagner la sphère publique dans une logique de marché. Avec une pointe de caricature, ces mêmes auteurs considèrent que les mêmes outils peuvent être utilisés pour les secteurs public et privé. Pourtant des alternatives peuvent être observées, notamment avec les développements sur les approches néo-wéberiennes (Pollitt, Bouckaert, 2004).

Des questionnements sur l'universalité du management public...

Des frontières du management public à géométrie variable

La sphère publique ne revêt pas le même périmètre d'un pays à l'autre. Même au sein de l'Europe par exemple, des différences significatives sont observables au niveau du rôle des pouvoirs publics ou de la place des usagers. De plus grandes différences sont alors observables entre pays culturellement éloignés. De nombreux facteurs peuvent apporter une explication à cette hétérogénéité (culture, expérience, objectifs partagés dans la société). Pour autant ce constat est observable à la lueur de trois clés de lecture (Koppell, 2010). L'importance du rôle des institutions mixtes et non gouvernementales dans l'élaboration des politiques publiques constitue un premier facteur d'explication. L'hybridation des organisations (Kickert, 2001), les logiques d'économie sociales et solidaires (Dacheux, Goujon, 2012), les formes juridiques

comme les partenariats publics-privés sont autant de sujets qui modifient les frontières du management public. Le deuxième facteur clé réside dans le rôle des mécanismes de marché de plus en plus présent dans l'analyse en termes de management public. Cette situation appelle de nouveaux comportements, tant au sein des administrations (Brown *et al.*, 2006), que dans la manière d'aborder les sujets globaux, comme la pollution par exemple (Antes *et al.*, 2008). Enfin, la dernière clé de compréhension est relative à la quête de sens tournée vers une régulation globale. L'idée selon laquelle les affaires publiques sont réglées par des organisations publiques est dépassée. Le développement de la notion de « publicitude » (Bozeman, 1987), ouvre le champ de l'action publique. Pour certains auteurs, l'intervention d'organisations non gouvernementales, notamment internationales, dans le champ de la sphère publique montre bien cette évolution (Bozeman, Bretschneider, 1994).

Modèles internationaux ou spécificités nationales ?

La question de l'applicabilité de modèles internationaux est un sujet traditionnel en management public. Certaines contributions ont souligné la dimension globale de modèles de management public (Farazmand, 1999 ; Kim, 2008 ; O'Toole, Meier, 2015), d'autres ont insisté sur des spécificités nationales (Bartoli, Blatrix, 2015). L'histoire de nos sociétés ne milite pas forcément en faveur de l'universalité. S'il existe des grandes tendances dans les pays de l'OCDE, la contextualisation des sociétés amène des réponses différentes aux problèmes rencontrés par la sphère publique. Selon certains auteurs, l'apparent consensus mondial soutenant l'idée de différences significatives entre les pays du nord et du sud observé dans les publications académiques, cache une réalité toute différente. En effet, les travaux empiriques de Gulrajani et Moloney (2012) montrent que cette fausse dichotomie peut laisser place à un management public considéré comme une science sociale globale. Enfin, au regard des travaux de Geert Hofstede (1981 ; Bollinger, Hofstede, 1987), il convient de s'interroger sur l'existence d'une spécificité culturelle nationale dans le domaine du management public.

Ethique et valeurs publiques universelles ?

Le management public est associé à des concepts forts comme l'éthique, donnant notamment naissance à la notion de bonne gouvernance. L'éthique peut être définie comme « l'objectif de la bonne vie avec et pour autrui dans des institutions justes » (Ricoeur, 1990 ; Pupion, 2015). La prise en compte de l'éthique a des conséquences managériales. Pour certains auteurs, elle implique de prendre en compte les principes de l'*accountability*, gage de raison et de responsabilité (Garofalo, 2003). Pour d'autres, il convient de mesurer l'impact de l'utilisation d'outils sur l'essence du service public ; la coexistence entre éthique et performance n'est pas forcément naturelle (Bartoli *et al.*, 2011). Le concept de valeur publique est lui aussi fondamental au management public. Définie par Bozeman (2007) comme une évaluation sur un objet ou un ensemble d'objets, elle est caractérisée par des éléments cognitifs et émotionnels, ne pouvant être changés facilement et qui a la possibilité de susciter l'action. Les valeurs publiques ont fait l'objet de travaux multiples (Kernaghan, 2003), et renvoient à un ensemble d'approches beaucoup plus larges portant sur les valeurs dans et autour des organisations (Chanut *et al.*, 2015).

Des managers publics aux qualités universelles ?

Les études sur le rôle des managers dans les organisations publiques ne semblent pas militer en faveur de l'existence d'un profil universel. Payette (1992) souligne les différences de compétences nécessaires aux managers publics. Certaines relèvent d'éléments mis en évidence dans des modèles présentés comme universels. D'autres peuvent être qualifiées de compétences spécifiques. Des modèles issus du privé, réputés universels ont pu être appliqués aux managers du secteur public (Katz, 1974 ; Whetten, Cameron, 1984). Pour autant, les comparaisons internationales montrent des résultats très contrastés, notamment si l'on s'intéresse aux objectifs assignés. Certaines contributions semblent montrer que les managers publics estiment avoir des objectifs clairs lorsqu'il y a un rapprochement des secteurs public et privé (Boyne, 2001). Pour d'autres, cette affirmation est plus discutable (Rainey, Chun, 2005). Les études empiriques, principalement de nature nationale semblent montrer des spécificités culturelles voire contextuelles. En France par exemple, les travaux sur les managers publics soulignent des qualités liées aux rôles de traduction, de régulation des relations, de pilotage des performances et d'adaptation des ressources (Desmarais, Abord de Chatillon, 2008).

Ces éléments non exhaustifs, peuvent être abordés sous l'angle des disciplines classiques de la gestion (ressources humaines, finances, systèmes d'information, marketing, etc.). Ils peuvent également être traités sur une base sectorielle (santé, éducation, tourisme, sport, etc.). Ce sont à ces questions que le 6ème colloque AIRMAP tentera de répondre.

Éléments Bibliographiques

- ANTES R., HANSJÜRGENS B., LETMATHE P. (ed.), 2008, *Emissions Trading: Institutional Design, Decision Making and Corporate Strategies*, Springer, New-York.
- BARTOLI A., BLATRIX C., 2015, *Management dans les organisations publiques. Défis et logiques d'action*, 4^{ème} éd., Dunod, Paris.
- BARTOLI A., KERAMIDAS O., LARAT F., MAZOUZ B., 2011, «Vers un management public éthique et performant », *Revue Française d'Administration Publique*, 140, 2011/4, 629-639.
- BERGSON A., 1938, « A reformulation of certain aspects of Welfare economics », *Quarterly Journal of Economics*, 52, 2, 310-334.
- BOLLINGER D., HOFSTEDE G., 1987, *Les différences culturelles dans le management : comment chaque pays gère-t-il ses hommes ?*, Éditions d'organisation, Paris.
- BOYNE G.A., 2002, « Public and private management: what's the difference? », *Journal of Management Studies*, 39, 1, 97-122.
- BOZEMAN B., 1987, *All Organizations Are Public: Bridging Public and Private Organizational Theories*, Jossey-Bass, San Francisco.
- BOZEMAN B., 2007, *Public Values and Public Interest: Counterbalancing Economic Individualism*, Georgetown, University Press, Washington D.C.
- BOZEMAN B., BRETSCHNEIDER S., 1994, "The "Publicness Puzzle" in Organization Theory: A Test of Alternative Explanations of Differences between Public and Private Organizations", *Journal of Public Administration Research and Theory*, 4, 2, 197-224.

- BROCHARD V., 1926, *Etudes de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne*, Nouvelle édition, J. Vrin, Paris.
- BROWN T. L., POTOSKI M., VAN SLYKE D.M., 2006, "Managing Public Service Contracts: Aligning Values, Institutions, and Markets", *Public Administration Review*, 66, 3, 323-331.
- BUCHANAN J., TULLOCK G., 1962, *The calculus of consent*, University of Michigan Press, Ann Arbor.
- CHANUT V., CHOMIENNE H., DESMARAIS C., 2015, « Pratiques valorielles et management public », *Revue Internationale de Sciences Administratives*, 81, 2015/2, 235-246.
- COMMON R.K., 1998, "Convergence and transfer: a review of globalization of new public management", *International Journal of Public Sector Management*, 11, 6, 440-450.
- CROZIER M., 1963, *Le phénomène bureaucratique*, Le Seuil, Paris.
- DACHEUX E., GOUJON D., 2012, « The solidarity economy: an alternative development strategy? », *International Social Sciences Journal, Unesco*, 62, 203/204, 205-215.
- DESMARAIS C., ABORD DE CHATILLON E., 2008, « Existe-t-il encore des différences entre le travail des managers du public et ceux du privé ? », *Revue Française d'Administration Publique*, 128, 2008/4, 767-783.
- FARASMAND A., 1999, "Globalization and Public Administration", *Public Administration Review*, 59, 6, 509-22.
- GAROFALO C., 2003, « Toward a global ethic », *International Journal of Public Sector Management*, 16, 1, 490-501.
- GUILLAUME H., DUREAU G., SILVENT F., 2002, *Gestion publique, l'Etat et la performance*, Presses de Sciences Po – Dalloz, Paris.
- GULRAJANI N., MOLONEY K., 2012, "Globalizing public administration: today's research and tomorrow's agenda", *Public Administration Review*, 72, 1, 78-86.
- HOFSTEDE G., 1981, "Management control of public and not for profit activities", *Accounting, Organizations & Society*, 6, 3, 193-211.
- HOOD C., 1991, "A public management for all seasons?", *Public Administration*, 69, 1, 3-19.
- HOOD C., 1994, "Contemporary public management: a new global paradigm?", *Public Policy and Administration*, 10, 2, 104-17.
- HUDON P.A., MAZOUZ B., 2014, « Le management public entre « tensions de gouvernance publique » et « obligation de résultats » : vers une explication de la pluralité du management public par la diversité des systèmes de gouvernance publique », *Gestion et Management Public*, 3, 2, 7-22.
- KATZ R.L., 1974, « skills of an effective administrator », *Harvard Business Review*, 52, 5, 90-102.
- KERNAGHAN K., 2003, "Integrating values into public service: the values statement as centerpiece", *Public Administration Review*, 63, 6, 711-719.
- KICKERT W.J., 2001, "Public management of hybrid organizations: governance of quasi-autonomous executive agencies", *International Public Management Journal*, 4, 2, 135-150.
- KIM C.K., 2008, "Public administration in the age of globalization", *International Public Management Review*, 9, 1, 39-55.
- KOPPELL J.G.S., 2010, "Administration without borders", *Public Administration Review*, 70, 1, s46-s55.
- LALANDE A., 2006, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, 2^{ème} éd., PUF, Paris [édition originale, 1926]
- LAUFER R., BURLAUD A., 1980, *Management public: gestion et légitimité*, Dalloz, Paris.
- O'TOOLE L.J. Jr, MEIER K.J., 2015, "Public management, context and performance: in quest of more general theory", *Journal of Public Administration Research and Theory*, 25, 1, 237-256.
- PAYETTE A., 1992, « Les compétences des managers publics », in PARENTEAU R. (dir.), *Management public, comprendre et gérer les institutions de l'Etat*, Presses de l'Université de Québec, 197-218.
- PILLAY S., 2008, "Une écologie culturelle pour le nouveau management public", *Revue Internationale de Sciences Administratives*, 74, 2008/3, 395-418.
- POLLITT C., BOUCKAERT G., 2004, *Public management reform: a comparative analysis*, Oxford University Press.

- PUPION P.C., 2015, « Editorial : NPM ou bonne administration: le rôle de l'éthique », *Gestion et Management Public*, 4, 2, 1-3.
- RAINEY H.G., CHUN Y.H., 2005, « Public and private management compared », in FERLIE E., LYNN L.E., POLLITT C. (ed.), *Oxford Handbook of public management*, Oxford University Press, 72-102.
- RICOEUR P., 1990, *Soi-même comme un autre*, Éditions du Seuil, Paris.
- SALAS R., 2010, « La donnée n'est pas un donné. Pour une analyse critique de l'évaluation chiffrée de la performance », *Revue Française d'Administration Publique*, 135, 2010/3, 497-515.
- SAMUELSON P.A., 1954, « The pure theory of public expenditures », *The Review of Economics and Statistics*, 36, 4, 387-389.
- SMITH A., 1843, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Tome1 Paris, Guillaumin [première édition, 1776]
- WEBER M., 2003, *Economie et sociétés. Tome 1, Les catégories de la sociologie*, Pocket, Paris [1^{ère} édition, 1921].
- WHETTEN D.A., CAMERON K.S., 1984, *Developing management skills*, Scott, Foresman & company, Glenview.

Organisation du colloque

Contribution et participation au colloque

Vous pouvez contribuer de plusieurs manières :

1. Présenter une communication en français ou en anglais :

Les intentions de communications doivent être envoyées avant le **23 janvier 2017**, sous forme d'un résumé de 4 500 caractères au maximum précisant le titre de la communication, les auteurs (avec leurs coordonnées), les enjeux du sujet, le positionnement théorique, la problématique, la méthode et les principaux résultats ainsi que quelques indications bibliographiques. Elles peuvent être rédigées en français ou en anglais.

Le texte complet d'une vingtaine de pages (40 000 caractères au maximum) doit être envoyé pour le **1^{er} mai 2017**.

Normes : MS Word, times New Roman, taille 11, simple interligne. 2,3 cm de marge à gauche ; 4,4 cm de marge à droite ; 2,5 cm en haut et 3cm en bas, et reliure 0 cm. Format papier B5 (18, 2 x 25,7). Les titres et sous-titres doivent être en gras, sur une ligne séparée, en majuscules pour les titres de 1^{er} niveau. La page de titre doit apparaître sur une page séparée du corps du texte et indiquer : le titre de la communication, les auteurs, la personne à contacter + 5 mots clés. Pour chacun des auteurs, faire figurer sur cette page : nom, organisme ou université d'affiliation, adresse postale, téléphone, adresse électronique. Lors de l'envoi du texte complet, il est demandé aux auteurs sur la première page d'insérer un résumé (1 200 caractères au maximum) en français et en anglais au-dessus des mots clés.

2. Organiser et piloter un atelier :

Le colloque est organisé en ateliers :

6^{ème} colloque AIRMAP, 1^{er}-2 juin 2017
IAE de Nice, rue du 22^{ème} BCA, Nice

www.airmap.fr

<http://iae.unice.fr/>

- Atelier 1 – Contrôle de gestion
- Atelier 2 – Tourisme et gouvernance publique : vers un modèle universel ?
- Atelier 3 – Universalité et/ou spécificité du management public
- Atelier 4 – Marketing public et territoire : quel(s) profit(s) pour les organisations publiques
- Atelier 5 – Le management des établissements d’enseignements : vers un modèle unique ?
- Atelier 6 – Innovation publique : formes, modalités de mise en œuvre et effets
- Atelier 7 – Sport et management public
- Atelier 8 – Gestion des ressources humaines, management et changement
- Atelier 9 – Les paradoxes du management public
- Atelier 10 – Histoire & management public: entre construction identitaire et visée universelle
- Atelier 11 – Politiques publiques et nudges
- Atelier 12 – Finance et management public
- Atelier 13 – Développement durable : pour un management public universel ?
- Atelier 14 – La santé, un bien commun ? Enjeux politiques et organisationnel d’une nouvelle donne
- Atelier 15 – Management public et territoires
- Atelier 16 – Pour un essai de conceptualisation des nouvelles Formes d’Ouverture et de Rapprochement Public-Privé (FOR-PP) opérées à l’échelle internationale

3. Participer aux ateliers doctoraux :

Les intentions de communications doivent également être envoyées avant le **23 janvier 2017**, sous forme d’un résumé de 4 500 caractères au maximum précisant le titre de la communication, les auteurs (avec leurs coordonnées), le sujet de thèse, le projet doctoral et ses enjeux, la problématique, le positionnement théorique, la méthode et les principaux résultats d’ores et déjà obtenus.

Le texte complet d’une vingtaine de pages (40 000 caractères au maximum) doit être envoyé pour le **1^{er} mai 2017**.

Normes : MS Word, times New Roman, taille 11, simple interligne. 2,3 cm de marge à gauche ; 4,4 cm de marge à droite ; 2,5 cm en haut et 3cm en bas, et reliure 0 cm. Format papier B5 (18, 2 x 25,7). Les titres et sous-titres doivent être en gras, sur une ligne séparée, en majuscules pour les titres de 1^{er} niveau. La page de titre doit apparaître sur une page séparée du corps du texte et indiquer : le titre de la communication, les auteurs, la personne à contacter + 5 mots clés. Pour chacun des auteurs, faire figurer sur cette page : nom, organisme ou université d’affiliation, adresse postale, téléphone, adresse électronique.

Les intentions de communications et les projets d’atelier sont à adresser par voie électronique à l’adresse suivante : colloque@airmap.fr

4. Participer au prix de thèse AIRMAP 2016 :

Comme chaque année, le colloque donnera l’occasion de récompenser la meilleure thèse soutenue dans l’année. Le Prix de la meilleure thèse AIRMAP 2016 sera décerné lors du colloque. Toutes les informations sur le règlement et la procédure de candidature sont disponibles [à cette adresse](#).

Valorisation

Plusieurs types de valorisations sont envisagés pour les communications. Après sélection par le comité scientifique du colloque, certaines communications pourront être proposées pour publication dans les revues suivantes :

- Management International (FNEGE 2);
- Gestion et Management Public (FNEGE 3) ;
- Gestion 2000 (FNEGE 4) ;
- Politiques et Management Public (FNEGE 4).



Calendrier, Comité scientifique, contacts

Calendrier

24 septembre 2016	Diffusion de l'appel à contributions
23 janvier 2017	Date limite envoi des intentions de communication
6 février 2017	Avis du comité scientifique aux auteurs
1^{er} mai 2017	Envoi des textes définitifs
1^{er}-2 juin 2017	Colloque AIRMAP 2017

Comité scientifique

Emmanuel ABORD DE CHATILLON, Université de Grenoble
 Nathalie ANGELE-HALGAND, Université de Nantes
 Mourad ATTARÇA, ISM-LAREQUOI, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines
 Manuela BARDET, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
 Annie BARTOLI, ISM-LAREQUOI, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines
 Damien BO, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
 Yves BOISVERT, Ecole Nationale d'Administration Publique, Québec

6^{ème} colloque AIRMAP, 1^{er}-2 juin 2017
 IAE de Nice, rue du 22^{ème} BCA, Nice

www.airmap.fr

<http://iae.unice.fr/>

Franck BRILLET, CFFOP, Université Paris 2 Panthéon-Assas
 David CARASSUS, Université de Pau et des Pays de l'Adour
 Véronique CHANUT, CFFOP, Université Paris 2 Panthéon-Assas
 Yves CHAPPOZ, IAE Lyon-MAGELLAN, Université Jean Moulin Lyon 3
 Heungsuk CHOI, Korea University, Corée du Sud
 Hervé CHOMIENNE, ISM-LAREQUOI, Université de Versailles-Saint Quentin
 Choon-Sik CHUNG, Université de KyungSung, Corée du sud
 Cécile CLERGEAU, Université de Nantes
 Thierry COME, Université de Reims Champagne-Ardenne
 Céline DESMARAIS, Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion (HEIG-VD), Suisse
 Jean DESMAZES, IAE La Rochelle, Université de La Rochelle
 Yves EMERY, Institut des Hautes Etudes en Administration Publique, Lausanne
 Jae-Ho EUN, Korean Institute of Public Administration, Corée du sud
 Rémy FEVRIER, CNAM
 Robert FOUCHET, IMPGT, Aix-Marseille Université
 Thierry GARROT, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
 Patrick GIBERT, Université Paris Ouest
 Lyvie GUERET-TALON, Skema
 Solange HERNANDEZ, IMPGT, Aix-Marseille Université
 David HURON, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
 Olivier KERAMIDAS, IMPGT, Aix Marseille Université
 Catherine de LA ROBERTIE, Ecole de Management de La Sorbonne, Université Paris 1 -Panthéon Sorbonne
 Jean LACHMANN, Centre Régional des Comptes Centre-Val de Loire
 Robert LE DUFF, NIMEC, Université de Caen
 Hae-Young LEE, Université de YeungNam, Corée du sud
 Erick LEROUX, Université Paris 13
 Marc LEROY, Université de Reims
 Frédéric MARTY, GREDEG-CNRS
 Antoine MASINGUE, Université de Valenciennes
 Christophe MAUREL, Université d'Angers
 Bachir MAZOUZ, Ecole Nationale d'Administration Publique, Québec
 François MEYSSONNIER, Université de Nantes
 Laurence MORGANA, CNAM
 Gérald ORANGE, NIMEC, Université de Rouen
 Martial PASQUIER, Institut des Hautes Etudes en Administration Publique, Lausanne
 François PICHault, Université de Liège
 Pierre-Charles PUPION, Université de Poitiers
 Hae-Ok PUYN, CRJ Pothier, Université d'Orléans
 Madina RIVAL, CNAM
 Grégory SPIETH, VALLOREM, Université d'Orléans
 Jacques SPINDLER, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
 Bruno TIBERGHEN, IMPGT, Aix-Marseille Université
 Im TOBIN, Seoul National University, Corée du sud
 Nadine TOURNOIS, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
 Stéphane TREBUCQ, Université de Bordeaux
 Jean-Marc VANDENBERGH, Capac, Belgique
 Elisabeth WALLISER, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
 Pyeong Jun YU, Yonsei University, Corée du Sud
 Kwan-Jai YUN, Université de YeungNam, Corée du Sud

Comité d'organisation

Meer ABHAURRAHMAN, GRM, Université Nice Sophia Antipolis
Nabil BALDI, GRM, Université Nice Sophia Antipolis
Manuela BARDET, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
Mantiaba COULIBALY, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
Charles FOUCO, IAE Nice, Université Nice Sophia Antipolis
Lyvie GUERET-TALON, SKEMA
Omar del Angel GUZMAN-PLIEGO, GRM, Université Nice Sophia Antipolis
Aurélia HEURTEUX, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
David HURON, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
Virginie MORO-GARCIA, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis
Larbi SBAISS, GRM, Université Nice Sophia Antipolis
Aymen SMONDEL, IAE Nice-GRM, Université Nice Sophia Antipolis

Contact

Site internet : <http://www.airmap.fr/>
Contact : contact@airmap.fr